



Un financement prévisible et stable

La qualité et l'accessibilité des services de garde éducatifs dépendent directement de la stabilité de leur financement.

Or, le financement du réseau québécois varie d'un budget provincial à l'autre, ce qui rend difficile la planification à moyen et long terme pour les centres de la petite enfance et les bureaux coordonnateurs.

Une instabilité qui fragilise le réseau

Les gestionnaires du réseau doivent composer avec une incertitude budgétaire constante. Cette situation limite leur capacité à :

- Planifier le développement de nouvelles places;
- Investir dans la formation et la rétention du personnel;
- Maintenir des standards élevés de qualité éducative.

Un réseau éducatif structurant comme celui des services de garde nécessite un financement stable permettant une planification sur plusieurs années.

Une solution : une loi bouclier pour protéger le financement

Afin d'assurer la pérennité du réseau, l'AQCPE propose d'enchâsser le financement des services de garde éducatifs dans une **loi bouclier**.

Une telle loi assurerait :

- De protéger le financement contre des coupures ou des modifications abruptes;
- D'assurer une planification sur un horizon d'au moins **cinq ans**;
- De garantir la stabilité nécessaire au développement du réseau.

Une approche cohérente avec les engagements fédéraux

Le gouvernement fédéral a adopté la **Loi C-35 sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants**, qui vise à assurer un financement stable et à long terme pour les systèmes provinciaux. Le Québec peut s'inspirer de ce cadre fédéral pour créer un mécanisme légal similaire au niveau provincial, renforçant l'autonomie et la prévisibilité du réseau.



Les engagements proposés au prochain gouvernement

1. Adopter une loi protégeant le financement des SGEE

Créer une **loi bouclier** garantissant la stabilité du financement.

2. Assurer une planification budgétaire sur cinq ans

Permettre au réseau de planifier ses investissements et son développement à moyen terme.

3. Soutenir la qualité éducative et la stabilité du réseau

Garantir des investissements continus dans les infrastructures, la formation et la main-d'œuvre.

Le réseau québécois a besoin d'un cadre légal clair et stable qui rende le financement des services de garde prévisible, durable et indépendant des changements politiques cycliques. C'est la seule façon de garantir que tous les enfants du Québec aient accès à des services éducatifs de qualité, aujourd'hui et dans l'avenir.